

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant *franco* un mandat
 sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
15	Dim.	Latare.		● P. L. le 5, à 2 h. 53' du soir.
16	Lundi	s. Abraham.	Figeac, Prayssac, Cornac.	● D. Q. le 12, à 7 h. 8' du soir.
17	Mardi	s. Patrice.	St-Matrè, Vayrac.	● N. L. le 19, à 2 h. 46' du soir.
18	Mercredi	s. Gabriel.	Lalbenque, St-Caprais.	● P. Q. le 27 à 9 h. 7' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
 FITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls char-
 gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LÈVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse, 1 le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), 1 le Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Castelnau-Montrastier, 1 le Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry, 1 le	7 h. du m. 6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 11 Mars 1863.

BULLETIN

Il arrive ce que nous avons prévu au sujet de la Pologne, dit notre correspondance. Après avoir fait, comme on dit, feu des quatre pieds, l'Angleterre rentre sous le hangar et laisse exterminer les « héros » redevenus à ses yeux des « rebelles. » Sans s'être livrée à des éclats de voix, ni à des menaces ridicules, la France agit en faveur de la nation intrépide et obstinée qui, aujourd'hui de même qu'il y a trente ans, tourne vers nous ses regards et son espoir. On parle d'une démarche directement faite par l'Empereur Napoléon III auprès de l'Empereur Alexandre II, démarche accueillie ainsi qu'elle a été faite avec une bienveillance cordiale et un sincère désir de conciliation. Nous ne devancerons point les révélations qui, à ce qu'on assure, seront incessamment portées dans le sein du Sénat; mais nous ne voyons nulle indiscretion à dire que la cause de la Pologne est dans une phase réparatrice. Ainsi, l'Empereur Napoléon III témoigne une fois de plus du soin vigilant qu'il porte à toutes les causes justes, à tous les droits méconnus, à toutes les revendications légitimes. En ce qui concerne la Pologne, disons que c'est une tradition de famille et de dynastie. Le Neveu réalise ce que l'Oncle a voulu; seulement au lieu de l'emportement soldatesque, il y emploie le conseil affectueux, d'autant mieux écouté qu'il est dégagé de toute ambition, de toute arrière-pensée.

La Pologne a essayé en 1831 de faire ce que Napoléon voulait qu'elle fit : « Je ne puis proclamer votre indépendance, dit le grand homme, mais une députation de nobles Polonais, que lors que vous serez décidés à défendre vos droits comme nation, les armes à la main, par toutes sortes de sacrifices, celui même de la vie. »

Mais en 1831 Napoléon I^{er} n'existait plus, et la Pologne a été jugulée, martyrisée. Pourquoi?

parce que la France, c'est-à-dire le gouvernement français, n'a voulu ou n'a pu la secourir. En 1863, la Pologne se lève de nouveau. Cette fois, elle ne sera pas abandonnée par Napoléon III.

Le bruit circule d'un projet de voyage de Sa Sainteté Pie IX en France. Le Souverain Pontife accompagnerait, à leur retour de Rome, l'Impératrice et le Prince Impérial. Quelques personnes ajoutent qu'il est question du sacre prochain de l'Empereur. Le Pape aurait pour demeure le palais de l'Élysée.

La Chambre de Turin examine en ce moment le budget de l'instruction publique et le Sénat s'occupe du projet de loi relatif à l'emprunt de 700 millions. — Le meeting annoncé en faveur de la Pologne a eu lieu sous la présidence du député Brofferio.

Les manifestations de ce genre se propagent en Suisse, dit le *Moniteur*. Un meeting a été tenu à Saint-Gall, où on a décidé qu'une souscription serait ouverte pour aider la cause polonaise.

La découverte, à Athènes, de la conspiration en faveur de la dynastie déchue a motivé de la part du gouvernement actuel une protestation contre toute idée du retour à l'ancien régime. Cette pièce a été expédiée aux agents de ce pays accrédités à l'étranger.

Les nouvelles d'Amérique, que nous donnons aux dépêches, nous apprennent que le bombardement de Vicksbourg a commencé. On en attend le résultat avec anxiété.

A. LAYTOU.

Un décret impérial, que nous donnons plus loin, rendu sur le rapport de M. le comte de Persigny, porte qu'à l'avenir le titre de préfet honoraire pourra être conféré aux anciens préfets qui se seront distingués par leurs services; le bénéfice de cette mesure s'étend aux sous-préfets et aux secrétaires généraux de préfecture. Les anciens administrateurs qui obtiendront

doit donc être le côté intérieur, au fond duquel ne pénètre que l'œil de Dieu ?

La princesse ne se repentait pas de sa visite et remerciait la Providence d'avoir guidé ses pas et de lui avoir donné le courage de surmonter ses craintes. Elle reconnaissait qu'il lui serait possible d'être utile, et cette pensée avait pour elle tant de charme !

Jamais elle n'avait vu la misère si à nu. Il lui semblait que ce fléau s'était concentré là pendant des années pour briser sous son amer fardeau un seul cœur humain.

Elle venait dans l'intention de chercher à savoir quel était cet homme et si peut-être il n'avait pas pris le nom de Ek de Ringstaholm dans l'unique but de poursuivre une coupable intrigue. Mais lorsque la mort est près de nous, que son œil rencontre le nôtre, que son soupir résonne à notre oreille; en un mot, au lit d'un mourant tous nos projets s'évanouissent.

À l'entrée de Sophie Albertine, le malade tourna vers elle son visage sévère, amaigri et décharné. Il regarda fixement cette étrangère qui s'approchait de lui, et, plus il la considérait, plus les prunelles de ses yeux s'argissaient.

« Éternelle Providence ! Vous ici ! Miséricorde ! » dit-il.

Sa voix tremblait.

le titre d'honoraire pourront continuer à porter le costume de leurs fonctions et auront leur place marquée dans les cérémonies publiques.

En rattachant ainsi les services présents aux services passés, en retenant dans la famille administrative ceux qui l'ont honorée et qu'elle honore à son tour, M. le ministre de l'intérieur a fait une chose bonne et utile qui témoigne de sa vive sollicitude pour ses subordonnés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Cracovie, 8 mars.

Cette nuit, quarante insurgés environ sont entrés à Michalowice, ont arraché les armes russes de l'hôtel-de-ville et ont détruit les archives. — Les avant-postes polonais s'étendent jusqu'à la frontière autrichienne. Depuis quelques jours, la douane russe ne fonctionne plus de ce côté. Langiewicz conserve toujours ses positions à Hoszezo à Szyce. — Les russes sont à Olkush et Miechow.

Varsovie, 7 mars, 6 h. 25 m. du soir.

Le 5 mars, une bande d'insurgés forte de 200 hommes a été dispersée près de Bruduy, dans le district de Sieradz vers la frontière prussienne, avec une perte de onze morts et quatre prisonniers.

Cracovie, 9 mars, midi.

De nombreux détachements d'insurgés ont apparu dans les montagnes de Sainte-Croix. Le colonel Czengery marche contre eux en venant de Kielce. Neezaj commande un détachement nombreux dans le Palatinat de Lublin.

Turin, 9 mars.

Le *Diritto* dément le passage à Berne de Menotti Garibaldi, lequel n'a pas quitté Caprera.

La *Gazette officielle* contient un décret qui autorise la compagnie des canaux Cavour à contracter un emprunt d'un million sterling remboursable au pair et en sept années.

La légation grecque a été supprimée.

Emprunt italien : 70.

Naples, 8 mars.

Un meeting en faveur de la Pologne a eu lieu ici sous la présidence du député Ricciardi. Le meeting a adopté une résolution dont l'objet est d'envoyer aux Polonais l'expression des sympathies du peuple italien.

Le meeting a voté une autre résolution demandant le transfert de la capitale de l'Italie dans une ville située près de la frontière romaine.

L'ordre n'a pas été troublé.

« Il délire, dit la princesse; il a besoin de prompts secours. Y a-t-il un médecin dans le voisinage ? Prenez cette bourse, mais allez vite. »

— Du secours ! répondit la vieille. La terre ne peut plus rien pour lui; bientôt il ira au ciel, et là il trouvera ce qu'il a cherché en vain ici-bas. »

Le malade avait entendu les quelques mots prononcés par la princesse. Il tremblait de tous ses membres et ne cessait de la regarder; il se pencha en avant et parut vouloir se soulever; mais au même moment il retomba sur son lit en jetant un cri lamentable.

« Son nom est Ek de Ringstaholm ? demanda la princesse à la vieille femme. »

— Je ne puis rien dire de certain à cet égard, répondit-elle. Dans le quartier, on l'appelle tout simplement Ek. Depuis une couple d'années, il a vécu ici paisible et retiré, et nous l'avons tous pris en affection, à cause de sa conduite honorable et de sa piété. Dès qu'il est tombé malade, quelques-uns de ses voisins ont résolu de le veiller, chacun à leur tour, et je suis du nombre. Quand j'entrai ici ces jours derniers, je n'y trouvais pas même une goutte d'eau... Une petite médaille d'or était suspendue à la muraille, une médaille de bravoure... Je proposai à Ek de la vendre et d'employer le produit à lui procurer du soulagement. Il s'y opposa

New-York, 24 février.

Le bruit court que Rosenkranz s'est avancé dans le Tennessee.

L'agitation règne à la Nouvelle-Orléans, à cause des régiments de noirs. Quelques officiers blancs ont donné leur démission. Un général a refusé de marcher avec les noirs.

À Washington, le sénat a autorisé la suspension de l'*habeas corpus*.

Le bruit court que 4000 mexicains sont allés par la voie de mer, de Mazatlan à Acapulco.

Agio sur l'or : 72 3/8.

New-York, 25 février.

Le bruit court que les confédérés, sous les ordres de Longstreet, ont envahi de nouveau le Kentucky.

Le bombardement de Wicksbourg a commencé le 18; il continue. Les canonnières fédérales ont été forcées de changer de position.

D'après un bruit venu du Sud, le navire cuirassé fédéral *Queen-West* aurait été capturé dans une tentative d'attaque contre les fortifications des confédérés sur la rivière Rouge.

New-York, 27 février.

Huit cents cavaliers confédérés sont entrés à Richmond (Kentucky), ce qui a donné lieu au bruit d'une grande invasion dans le Kentucky.

Le mécontentement contre l'administration de M. Lincoln s'accroît dans les Etats du Nord-Ouest.

La *Tribune* accuse le comité démocratique de Kentucky, qui a été dissous, de vouloir livrer cet Etat aux confédérés.

Agio sur l'or, 72. — Coton, 91.

Notre correspondant de Vienne nous signale un fait qui, s'il est confirmé, jettera une véritable lumière sur les négociations auxquelles a donné lieu, dans ces derniers temps, la question polonaise. Nous laissons la parole à notre correspondant :

« Je tiens de personnes fort au courant des affaires de la diplomatie, et qui ne parlent pas à la légère, qu'au moment même où les journaux anglais engageaient la France à prendre le Rhin, l'Angleterre faisait ici des ouvertures à M. de Rechberg, pour concerter les mesures à prendre dans une pareille éventualité. La chose ne put pas rester si secrète que la diplomatie prussienne n'en fût informée. M. de Bismark chargea aussitôt le prince Gortschakoff d'en aviser le cabinet des Tuilleries, afin de l'édifier pleinement sur les véritables dispositions du gouvernement britannique. »

Notre correspondant ajoute que ce fait a produit à Paris, dans les hautes régions, une vive sensation, sinon un étonnement bien profond, et qu'il en est résulté, entre les deux cabinets

d'abord : mais enfin il céda, et je vis une larme mouiller ses yeux lorsque je l'emportai. Que faire cependant ?... Depuis lors il n'a manqué de rien. »

Pour combien de guerriers suédois la médaille de bravoure n'est-elle pas devenue le dernier morceau de pain, le dernier secours médical !

Louise poussa un profond soupir; la princesse se couvrit le visage de ses mains. Le silence et les regards des deux dames témoignaient d'un vif intérêt, qu'augmentait encore la vue du portrait de Gustave III. Cet homme était un de ses fidèles, pensait la princesse.

En ce moment, le malade rouvrit les yeux.

« Approchez ! murmura-t-il, approchez ! »

En prononçant ces paroles à peine intelligibles, il faisait signe à la princesse d'avancer près de lui. Il avait plutôt l'air d'un spectre que d'un homme.

Qui n'accéderait aux désirs d'un mourant qui supplie ? La princesse s'approcha donc du lit.

« Le ciel soit loué, mon cœur se brise. Je meurs... prenez... sous l'oreiller... papiers... régent... miséricorde !... »

Il achevait à peine d'articuler ces mots, échappés si difficilement de ses lèvres, que sa tête retomba sur l'oreiller.

« Il est mort ! » dit la vieille en soupirant.

(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 10 mars 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

3

CHAPITRE 4^{er}

Ek de Ringstaholm.

(Suite.)

Ni l'une ni l'autre ne connaissaient la misère. Tout cœur bon et pur a bien une idée innée des souffrances et des chagrins qui en forment le cortège; mais la pauvreté a parfois, comme la mer, une si grande profondeur, que les favoris de la fortune ne peuvent guère la sonder. Le côté extérieur de l'indigence cherche à se dérober aux regards des étrangers; que

La reproduction est interdite.

des Tuileries et de Saint-Petersbourg, des communications amicales qui pourraient avoir pour la Pologne des résultats plus favorables qu'on ne pouvait l'espérer. (Esprit Public).

Un nouveau meeting en faveur des Polonais aura lieu le 13 mars à Londres; on y prononcera de violents discours, on y poussera de longs grognements contre la Russie, et puis ce sera tout. L'Angleterre n'a jamais si bien joué qu'à présent le rôle de MARTINE dans le *Médecin malgré lui*.

Le Sénat devait entendre, lundi, le rapport de M. Larabit, sur les pétitions relatives à la Pologne, mais cette lecture est ajournée, par suite d'une communication faite par M. Billaut. Le ministre s'est rendu au sein de la commission sénatoriale et lui a fait savoir que le gouvernement attendait la réponse du Czar aux observations présentées par le gouvernement français.

On voit que le débat sur les affaires de la Pologne ne commencera pas avant vendredi.

On lit dans la France :

La révision doit, nous assure-t-on, commencer, dans tous les départements de l'Empire, le 20 mars.

Ordinairement, cette grande opération administrative n'a lieu qu'au mois de mai; elle est avancée cette année à cause des élections.

Le *Moniteur* publie le rapport à l'Empereur et le décret ci-après :

« Sire, les préfets doivent beaucoup à la sollicitude de Votre Majesté. Après avoir assuré à ces hauts fonctionnaires une existence digne de leur rang, Elle a augmenté leurs attributions, étendu leur initiative, appelé enfin plusieurs d'entre eux à partager les travaux des grands corps de l'Etat.

» Cette constante bienveillance m'autorise à signaler à l'attention de l'Empereur la situation des préfets que des nécessités politiques, la limite d'âge ou des infirmités obligent à quitter la carrière active. Du jour où ils cessent d'exercer des fonctions qu'une responsabilité directe de tous les instants rend si difficiles et si élevées à la fois, ces magistrats rentrent dans la vie privée. Aucun titre aucune prérogative ne viennent rappeler aux populations les services qu'ils ont rendus.

» Je propose à Votre Majesté de vouloir bien décider qu'à l'avenir les préfets placés hors des cadres d'activité ou admis à la retraite pourront obtenir le titre de préfet honoraire. Ils auraient alors le droit de conserver le costume attribué à leurs anciennes fonctions, moins l'écharpe qui est le signe du commandement; d'occuper une place dans les cérémonies publiques et d'y prendre rang avant les conseillers de préfecture.

» Maintenus en possession d'un titre qui est inséparable de l'idée même d'attachement à l'Empereur et d'obligations envers le public, les préfets honoraires resteraient unis aux préfets en activité et associés à cet esprit de dévouement, de travail, d'intégrité qui est l'honneur de l'administration française.

» Si Votre Majesté daigne approuver ces considérations qui me paraissent devoir être invoquées également en faveur des sous-préfets et des secrétaires-général de préfecture, je la prierai de vouloir bien revêtir de sa signature le projet de décret ci-joint.

» Je suis, etc., » F. DE PERSIGNY.

« NAPOLÉON, etc., Sur le rapport de notre ministre de l'Intérieur; notre Conseil d'Etat entendu, avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Le titre de préfet honoraire pourra être conféré par décret impérial, aux préfets placés hors des cadres d'activité ou admis à la retraite et qui auront bien mérité dans l'exercice de leurs fonctions.

» Art. 2. Les préfets honoraires porteront, dans les cérémonies publiques le costume de préfet, moins l'écharpe, et prendront rang immédiatement avant les conseillers de préfecture.

» Art. 3. Les sous-préfets placés hors des cadres d'activité ou admis à la retraite, et qui auront bien mérité dans l'exercice de leurs fonctions, pourront obtenir, par décret impérial, le titre de sous-préfet honoraire. Les mêmes dispositions seront applicables aux secrétaires-général de préfecture.

» Art. 4. Les sous-préfets et secrétaires-général de préfecture honoraires, auront le droit de porter, moins l'écharpe, le costume de leurs anciennes fonctions. Ils prendront rang, dans les cérémonies publiques, avec les membres des conseils de préfecture.

» Art. 5. Notre ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au Palais des Tuileries, le 28 fév. 1863.

» NAPOLÉON. »

Revue des Journaux.

MONITEUR.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* : « On mande de Varsovie, 27 février, que depuis la publication de l'ordre du jour du gouverneur de Varsovie, l'aspect de la ville est des plus tristes. Le dimanche 15, sans cause déterminée, une véritable panique a saisi les habitants, convaincus qu'un bombardement était imminent. Ces inquiétudes sont loin d'être diminuées par les mesures que prend le gouvernement et qui n'ont souvent pour résultat que de redoubler l'émotion publique. Ainsi, un assez grand nombre de familles russes ont quitté leur domicile pour aller s'installer dans la citadelle. De plus, les locataires des maisons voisines du château ont été contraints de déménager dans les vingt-quatre heures, et leurs appartements ont été occupés par la troupe. Il est évident que dans cette situation le moindre incident pourrait attirer sur Varsovie les plus grands malheurs. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* fait observer que le nouveau cabinet espagnol tire sa principale signification des deux noms du marquis de Miraflores et du marquis de la Havane, qui, l'un et l'autre, lors des débats de l'Adresse, ont très-vivement blâmé la conduite du général Prim au Mexique, et exprimé le regret que les troupes espagnoles ne se fussent pas jointes aux troupes françaises pour poursuivre le but de l'expédition.

« Le nouveau ministère, ajoute M. Joncières, indique dans son ensemble un rapprochement plus intime vers la France. Nous ne pouvons donc accueillir son avènement qu'avec une vive satisfaction. »

LA FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Renaud :

« On assure que M. Billaut fera connaître dans la discussion qui va s'engager au sénat sur la Pologne, un document d'une haute importance, et qui témoigne des efforts de la politique en faveur d'une noble et malheureuse cause.

» Ce document, adressé à St.-Petersbourg, il y a quelques jours, précise ce que le gouvernement de l'Empereur Napoléon attend de la justice et de la générosité de l'Empereur Alexandre, pour apaiser la Pologne par de larges et sérieuses garanties, conformes au droit des traités et aux principes de la civilisation.

« On attend aujourd'hui ou demain la réponse de l'Empereur Alexandre, et tout permet d'espérer qu'elle sera favorable aux vœux exprimés au nom de la France. »

LE SIÈCLE.

M. Léon Plée retrace dans le *Siècle*, « les services rendus à la France par la Pologne. » Il nous montre les légions polonaises conquérant soit en Italie, soit en Espagne, une renommée homérique :

« Dans la campagne de France, sous les murs de Paris, les Polonais combattirent les derniers. Qu'on lise l'histoire des légions polonaises : Que de Poniatowski il y avait parmi ces légions, où combattirent les Dombrowski, les Sicirowski, les Dwerniki, et tant d'autres. Le sang polonais coulait alors comme celui des Français et on n'en faisait pas de différence. Un Polonais était un ami, un frère, un autre Français. L'histoire de nos malheurs est remplie à chaque page des sacrifices de ces hommes héroïques qui croyaient relever leur patrie en soutenant le Grand Empereur. »

» Tant d'héroïsme, tant de probité dans le martyre méritaient mieux, dit en terminant M. Plée. Nous ne nous décourageons pas cependant : *In hoc signo vinces!* La Pologne ne périra pas!

Pour extrait : A. LAYFOL.

MEXIQUE.

Le courrier du Mexique, parvenu aujourd'hui à Paris, nous apporte une lettre fort intéressante, datée du 28 janvier, de Quecholac, quartier général de la division de Douay.

Nous la résumons comme il suit :

Notre situation devient chaque jour meilleure; et, depuis notre installation sur ces plateaux, nous faisons une campagne plutôt administrative que militaire, qui profite singulièrement à l'armée.

En arrivant à Quecholac, nous avons vu toutes les meules des moulins brisées. L'ennemi avait deviné que les moulins étaient la grosse question du moment, et que notre mouvement en avant était en partie commandé par la nécessité de trouver à moudre les grains que nous possédions. Ces grains deviennent d'autant plus abondants que nous approchons de Puebla. A force de travail et de persévérance, notre brigade est parvenue, soit en réparant les moulins brisés, soit en en faisant venir d'autres, non-seulement à subvenir largement à nos propres

besoins, mais encore à mettre nos moulins à même de fournir, par mois, une réserve d'un million de quintaux de farine de blé ou de maïs.

Le blé, quoi qu'on dise, est assez rare dans ce pays, et cela se comprend : tout ce qui est Indien, au Mexique, ne mange que des tortilles, espèces de galettes faites avec du maïs. Les familles aisées mangent seules du pain; et c'est la grande minorité. Du maïs donc, nous en avons plus qu'il n'en faut, et en composant la ration, moitié de farine de blé et moitié de farine de maïs, nous obtenons encore un pain de qualité saine et nourrissante.

Somme toute, les moments actuels ne sont pas perdus; car nous assurons l'avenir de tout le corps expéditionnaire.

La marche générale en avant ne peut maintenant plus tarder. Sans doute, au commencement de février, le grand quartier-général, l'artillerie et la 1^{re} division, et le reste de la nôtre seront campés sur ce plateau. Si nos prévisions se réalisent, nous aurons probablement pris Puebla quand le courrier actuel sera parvenu en France.

L'ennemi cependant se maintient dans Puebla. Sa cavalerie est à cinq lieues de nous; sauf quelques rares escarmouches, dans lesquelles nous avons sans peine le dessus, on peut dire qu'il ose moins que jamais nous attaquer. La démoralisation est grande dans ses rangs : des bataillons entiers désertent avec armes et bagages, pour rentrer dans leurs foyers; quelques-uns même viennent rejoindre les troupes de notre allié Marquez, qui de 3,600 hommes sont maintenant montées jusqu'à 6 mille.

Le courrier que nous enverrons dans quinze jours n'aura probablement pas encore grand intérêt de nouveauté. Mais le suivant devra vous apprendre ou la prise de la ville, ou les opérations qui y conduiront définitivement.

Le dernier courrier que nous avons reçu de France, sous la date du 30 novembre, nous a apporté le numéro du *Moniteur*, qui contenait, avec une lettre flatteuse du ministre de la guerre, l'historique des travaux de notre premier corps expéditionnaire au Mexique. Cette justice, noblement rendue à qui de droit, a produit une sensation profonde parmi les soldats de la première colonne, et sera un encouragement pour tous.

L. BONIFACE.

— Un rapport du général Forey, adressé d'Orizaba au maréchal ministre de la guerre, sous la date du 25 janvier, résume les opérations préparatoires du corps expéditionnaire depuis le 9 du même mois.

Comme conséquence du mouvement de l'armée vers Puebla, la ligne de Jalapa a dû être abandonnée; l'occupation de cette place isolait inutilement des forces destinées à un rôle plus actif dans les vues du général en chef. Dans leurs différents mouvements de concentration, nos troupes ont eu quelques engagements qui n'ont pas dû donner confiance à l'ennemi. Le plus sérieux d'entre eux a eu lieu le 28 décembre, entre Jalapa et Puente Nacional; trois compagnies du 62^e ont mis en déroute de nombreux guerilleros qui ont eu cinquante hommes tués et un grand nombre de blessés.

Le général Bazaine, laissant une garnison à Perote, a quitté ce fort le 20 janvier avec ses troupes et celles du général Marquez. D'après ses prévisions, il devait s'établir le 23 à Tepetitlan, se rapprochant ainsi du général Douay, qui se disposait à quitter San Andrés pour marcher dans la direction de Nopalucan.

Le matériel de l'artillerie et du génie est arrivé de la Vera-Cruz à Orizaba; le général Forey expédie successivement des convois vers les hauts plateaux. Le parc de siège et toutes les batteries de la réserve étaient partis. Les approvisionnements en vivres se succèdent sans relâche sur la route qui conduit à Quecholac. L'état sanitaire est satisfaisant; les moyens de transport s'accroissent journellement, en un mot, tout se prépare pour que l'armée se porte en avant.

(*Moniteur*.)

Chronique locale.

Les opérations du conseil de révision, commenceront définitivement le 20 mars courant, et seront closes le 27 avril. En conséquence, MM. les Maires sont priés, dans l'intérêt des jeunes gens, de dresser le plus promptement possible les pièces établissant les droits à l'exemption.

Par arrêté préfectoral du 7 mars 1863, M. Rouges (Jean-Baptiste), a été nommé adjoint au maire de la commune de Montlauzun, en remplacement de M. Montagnac (Barthélemy), demissionnaire.

Mairie de Cahors.

FÊTE DE CHARITÉ

Le Maire de la ville de Cahors, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 18 juillet 1837;

Vu le programme de la Fête de Charité du 12 mars courant,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents et maintenir l'ordre,

ARRÊTE :

Art. 1. — La circulation des charrettes et

des voitures est interdite, *Jeu de prochain*, depuis une heure, jusqu'à cinq heures du soir, sur les Boulevards, — le quai Ségur, — les rues St.-Etienne, de la Liberté et de l'Hôtel-de-Ville, — la place Impériale, la rue Fénélon et la rue Brives.

Art. 2. — Pendant le défilé, il est expressément défendu à toute personne de traverser la voie publique, et de passer dans les rangs de la Cavalcade.

Art. 3. — M. le Commissaire de police demeure chargé de l'exécution du présent arrêté. En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 9 mars 1863.

Le Maire,
CAVIOLE.

CHEMINS VICINAUX.

ADJUDICATION

Le mardi, 24 mars 1863, à deux heures précises du soir, il sera procédé par le Préfet du Lot, en Conseil de préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction de la partie du Chemin vicinal de grande communication, n° 33, comprise entre l'entrée de la Cèze de Séricou et le ravin de la Combelle, sur une longueur à construire de 2,039^m 70, à empierrer de 895^m 80, en tout 2,935^m 50 déduction faite d'une longueur de 641^m 70 déjà finie.

La dépense est évaluée à la somme de..... 60,000^f »

Y compris une somme à valoir de..... 6,556^f 53

Le montant du cautionnement resté fixé à la somme de... 2,000^f »

Nous lisons dans l'*Echo du Quercy* :

Deux jeunes gens qui se disputaient, à ce qu'il paraît, le cœur d'une jeune fille, en vinrent aux mains, après une violente discussion.

Le sieur Périé, adjoint au maire, voulut interposer son autorité, pour mettre fin à la lutte; mais tout à coup un de ces jeunes gens tourna sa fureur contre lui et lui lança à la tête un coup de pierre qui lui fit une blessure horrible.

Le malheureux Périé est mort lundi dernier des suites de sa blessure, et le coupable est entre les mains de la justice.

— Un des deux individus qui ont tué, à coups de pierre, Solignac père et fils, vient de se constituer prisonnier.

Il est de Flaujac, canton de Livernon. Son complice, qui est encore en fuite, est du canton de Lacapelle.

— On assure que dans la nouvelle loi élaborée par le conseil d'Etat sur la contrainte par corps, on introduit les modifications suivantes au régime actuel : la pension alimentaire sera portée à 60 fr. au lieu de 45; il n'y aura pas d'arrestation pour moins de 1,000 fr.; les étrangers seront assimilés aux Français; la durée sera réduite de moitié, c'est-à-dire le maximum de la détention à dix-huit mois.

Le nommé Rives (Baptiste), dit Sournac, jeune enfant de 11 ans, disparut de la commune de Saint-Cirgues, le 30 juillet dernier. Toutes les recherches que sa mère, la veuve Rives, a faites pour le retrouver ont été infructueuses. — Cet enfant est de taille moyenne, visage ovale, teint très-coloré, cheveux châtain-clair; marche la pointe des pieds en dedans. — Lorsqu'il quitta Saint-Cirgues, il portait une blouse bleue-clair, à petits carreaux.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 mars 1863.

23 Versements dont » nouveaux..... 1,243^f »

24 Remboursements dont 2 pour solde. 3,404^f 65

TAXE DU PAIN. — 23 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^f 15^c; 2^e catégorie, 1^f 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^f 30^c; 2^e catégorie, 1^f 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^f 25^c; 2^e catégorie 1^f 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYFOL.

Exposition Générale de la ville de Nîmes.

(Mai 1863.)

Les Concours régionaux agricoles ont été, dans ces derniers temps, institués par le gouvernement. Mais, ainsi que l'indique leur nom, ils ne s'adressent qu'à l'agriculture.

D'ailleurs, tout en donnant satisfaction aux intérêts de l'ordre le plus élevé, les expositions universelles de Londres et de Paris ne répondent pas entièrement aux besoins plus modestes de chaque localité.

Aussi les administrations départementales ont-elles saisi avec empressement l'occasion des concours agricoles pour y adjoindre diverses expositions destinées

à mettre en lumière les forces industrielles et artistiques de leurs circonscriptions respectives.

La région agricole du Sud-Est comprend 9 départements, savoir :

Pyrénées-Orientales; — Aude; — Hérault; — Gard; — Vaucluse; — Bouches-du-Rhône; — Var; — Alpes-Maritimes; — Corse.

Déjà les concours de cette région ont eu lieu successivement : en 1858, à Avignon; en 1859, à Carcassonne; en 1860, à Montpellier; en 1861, à Marseille; en 1862, à Perpignan, et, chaque année, nous avons vu se grouper autour de ces concours officiels des expositions spéciales, où l'industrie et les beaux-arts se manifestent toujours avec tant d'éclat.

La ville de Nîmes et le département du Gard ne pouvaient rester en arrière de ce mouvement.

Ils ont pris les mesures nécessaires pour donner la plus grande splendeur à leurs exhibitions.

L'exposition des beaux-arts aura lieu dans de vastes salons dépendant de la Préfecture.

L'exposition d'horticulture étalera ses richesses à la Fontaine, c'est-à-dire dans les allées de cette ravissante promenade qui est, comme on sait, un véritable bijou, surtout au printemps.

Pour la double exposition de l'industrie et de la minéralogie, un local spécial a été construit dans des dimensions qui dépassent celles de toutes les expositions antérieures de la région.

Malgré cette intelligente précaution de la Commission d'organisation, l'empressement des industriels a rendu ce local insuffisant. C'est qu'en effet les exposants ont répondu à l'appel de l'administration non pas seulement dans les départements de la région agricole, mais sur tous les points de la France.

Outre les produits généraux qu'amèneront en abondance, à Nîmes, les riches fabriques locales, des productions de toute sorte sont annoncées et presque tous les centres importants.

Les fabriques de Lyon, celles du Dauphiné, de la Normandie et de la Bretagne, de l'Alsace, etc., etc., seront représentées dans ce congrès industriel.

L'exposition de Nîmes s'ouvrira au moment où vient de se clore l'exposition universelle de Londres. Cette circonstance est de nature à rehausser encore sa splendeur.

Plusieurs produits ayant figuré à Londres, et qui présentent pour les régions méridionales de la France un intérêt spécial, pourront prendre place dans les galeries de Nîmes.

Il convient de citer notamment une magnifique collection de minéraux de l'Algérie, qui a fait, parmi les produits de cette catégorie, l'un des plus beaux ornements de l'exposition universelle. Elle est destinée à être conservée dans les musées de l'Etat.

Mais, dans sa munificence habituelle, et pour témoigner de sa haute sympathie pour les efforts si intelligents des habitants du Gard, le gouvernement a bien voulu, sur la demande pressante de l'administration départementale, permettre que cette riche collection soit envoyée à Nîmes, où elle sera dignement appréciée à raison des productions similaires du Gard et des départements circonvoisins.

D'autre part, on sait que le génie français était représenté, en Angleterre, par de savantes constructions des ingénieurs de l'Etat.

M. le Préfet du Gard a réclamé de l'administration supérieure la communication de celles de ces constructions qui concernent les 9 départements de la région agricole.

Il y a lieu d'espérer que ces brillants spécimens des travaux publics viendront augmenter la richesse de l'exposition de Nîmes.

Ces diverses circonstances ont conduit l'administration à décider que malgré l'ampleur de ses dimensions, déjà considérables, le local de l'exposition industrielle sera immédiatement agrandi.

En même temps qu'il répond à un besoin manifesté par les demandes d'admission déjà parvenues à la Commission, cet agrandissement permettra de recevoir les demandes encore attendues.

La Commission a dû se préoccuper d'une considération dont l'expérience commandait de tenir compte, à savoir, que nonobstant le terme assigné, de nombreux exposants attendent toujours jusqu'au dernier moment pour faire leurs déclarations.

Nous ne saurions donc trop insister pour inviter les retardataires à présenter, sans nouveau délai, leurs demandes d'admission.

Départements.

Aveyron. — On nous écrit de Mur-de-Barrez, le 5 mars :

Dans la soirée de lundi 2 du courant, les habitants de notre petite ville ont été mis en émoi par un événement qui pouvait avoir les suites les plus terribles.

Un chien de la plus forte taille, atteint d'hydrophobie, venu on ne sait d'où, parut tout-à-coup sur la place publique et y mordit avec fureur un grand nombre d'animaux de son espèce, ainsi que plusieurs cochons.

Dès que sa présence fut signalée, la terreur qu'il inspira fut telle que pas un ne songea à l'attaquer. Il fit donc plusieurs fois le tour de la place, s'introduisit dans la cuisine de l'hôtel Carrier et se précipita tout d'abord sur le chien de la maison qui, fort heureusement, se trouva là pour attirer son attention.

A son aspect Mme Carrier se trouva mal

et les gens de son service se sauvèrent en poussant des cris de détresse. Cependant, M. Carrier, notre commissaire de police, qui, dans ce moment, prenait son repas du soir dans une pièce voisine, attiré par ces cris, s'empressait de descendre à la cuisine. D'un coup d'œil, il comprit ce qui s'y passait; il s'arma de son couteau, et, prompt comme la pensée, s'élança sur le chien juste au moment où celui-ci allait saisir l'enfant de M. Carrier qui, trop jeune pour comprendre le danger qui le menaçait, n'avait pas songé à fuir; le saisit à la gorge, le contint d'une main et de l'autre lui plonge à deux reprises son arme dans la poitrine. Au deuxième coup, le terrible animal, frappé au cœur, s'affaissa sans pousser la moindre plainte.

Le courage et le sang-froid dont M. le commissaire a fait preuve dans cette circonstance sont dignes des plus grands éloges et, grâce à lui, nous n'aurons pas à déplorer des malheurs qui paraissaient inévitables.

Ce fonctionnaire, arrivé dans ce canton depuis très-peu de jours, a déjà su se concilier tous les esprits par la franchise de son caractère et ses manières aimables. L'action courageuse qu'il vient d'accomplir, en nous révélant en lui de nouvelles qualités, ne peut que fortifier les sentiments de vive sympathie qu'il a fait naître parmi nous.

En vous priant d'accorder l'honneur de la publicité à cet acte de courageux dévouement, je crois pouvoir affirmer, Monsieur le Rédacteur, que je me rends l'interprète de tous les habitants de la ville qui, comme moi, espèrent que l'autorité supérieure ne le laissera pas sans récompense.

« Veuillez agréer, etc. Un de vos abonnés »

P. S. Au moment de terminer ma lettre, j'apprends que ce chien a fait de grands ravages dans nos environs parmi les animaux; mais on ne dit pas qu'aucune personne ait été mordue.

(Napoléonien).

Paris.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, le 11 mars 1863, à 8 heures du m.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets et Sous-Préfets.

(Moniteur)

Décret nommant M. Lavignerie évêque de Nancy.

10 mars 1863.

L'Empereur, accompagné de S. A. I. le Prince Napoléon, a visité, samedi, la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres.

--- L'Académie des beaux-arts, voulant rendre à la mémoire de M. Horace Vernet, un légitime hommage, a décidé, dans sa séance du samedi 7 mars, que l'élection de son remplaçant serait différée de six mois.

— Le bal annuel, dit des Artistes, qui a eu lieu cette nuit, au théâtre de l'Opéra Comique au profit de la caisse de secours des artistes dramatiques, bal patronné par LL. MM. II., a été superbe. Tous les théâtres étaient dignement représentés à cette grande fête. On dit que la recette a dépassé 30.000 fr.

— La cour de cassation, dans son audience du 7, a rejeté le pourvoi formé par M. Mirès, contre l'arrêt de la cour de Douai qui l'a condamné à un mois d'emprisonnement pour distribution de la Lettre de M. Dupin.

— Mardi prochain paraîtra à la librairie Gaume et Duprey, la brochure de M. Louis Veuillet, intitulée : *Le fond de Giboyer*.

— L'Empereur et l'Impératrice se proposent d'aller passer, cet été, plusieurs semaines à Bagnères-de-Luchon, dans les Pyrénées.

— Le général commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, vient de mettre à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 120.000 fr., montant d'une souscription spontanément ouverte dans les rangs de la garde nationale de la Seine, en faveur des ouvriers sans travail.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

La Chambre des députés de Turin a continué aujourd'hui la discussion du budget des travaux publics. — M. Perruzzi, ministre de l'intérieur, a présenté un projet de loi, qui modifie celui de M. Ricasoli, sur l'administration des provinces et des communes.

La démission du cardinal Antonelli est toujours la grande nouvelle du jour; ce n'est pas seulement l'arrestation de M. Fausti, son gentilhomme, qui a, dit-on, porté le cardinal à cette détermination, des

motifs plus graves l'y auraient décidé; Son Eminence était surtout mécontente de voir le ministre des armes traiter les affaires sans se mettre d'accord avec ses collègues et dépenser des sommes extraordinaires au moment où les économies seraient si nécessaires.

Il n'est pas douteux, du reste, que le cardinal a été vivement blessé de ce qu'on ait osé arrêter le chevalier Fausti, sans le prévenir. Il n'a connu, en effet, cette arrestation que lorsque les enfants de ce gentilhomme se sont rendus chez elle pour demander, les larmes aux yeux, sa protection. L'ambassadeur de France informé, lui aussi, de cette mesure par les fils de M. Fausti, a envoyé M. Mangin, préfet de police française, chez Mgr. Mateucci, préfet de police romaine, pour savoir le motif de cette éclatante rigueur, et Mgr. Mateucci a répondu qu'il l'ignorait complètement.

L'ambassadeur s'est adressé alors au cardinal secrétaire d'Etat pour avoir des renseignements; mais Son Eminence a eu la mortification de se trouver dans l'impossibilité de satisfaire à la demande du prince de La Tour d'Auvergne. Il n'y avait que quelques instants qu'il venait d'apprendre la chose par les fils de M. Fausti.

La situation du secrétaire d'Etat à Rome est telle que toutes les autorités dépendent de lui et par conséquent se font un devoir de l'informer de toutes les affaires. Ne voulant pas tolérer une telle infraction à ses droits, Son Eminence se rendit chez le Pape pour donner sa démission. On m'assure que le Saint-Père lui-même n'avait pas été prévenu de cette arrestation de M. Fausti, de sorte que s'il fut informé de l'affaire, il appela au Vatican le ministre Pila et l'engagea à se rendre chez le cardinal Antonelli pour lui faire ses excuses.

Le ministre suivit le conseil ou l'ordre du Pape : mais il fut très-mal reçu. Après un tel accueil, il aurait dû donner immédiatement sa démission. Mais à Rome les ministres secondaires n'ont pas un rôle assez sérieux pour agir comme de véritables ministres, et celui-ci crut pouvoir garder sa place; mais le cardinal dit : « Ou Mgr. Pila ou moi, il faut que l'un des deux sorte du ministère. »

Nous attendons la conséquence de ce dilemme.

Rome. — M. Ferrari, ministre des finances, voulait suivre dans sa retraite le cardinal Antonelli. Mais le Pape a refusé d'accepter la démission du cardinal et a voulu le maintien intégral du cabinet. Le Saint-Père a exigé que le ministre de l'intérieur donnât satisfaction au premier ministre.

Le comte Sachken, envoyé extraordinaire de l'empereur de Russie, est arrivé à Rome, chargé d'une mission relative à la Pologne. Le Pape et le cardinal Antonelli résistent.

POLOGNE.

On lit dans le *Czas* du 3 :

Deux engagements sérieux ont eu lieu ces jours derniers près de Miechow, sur le territoire des villages de Stryjow et de Mrzyglod.

Le premier fut une rencontre entre les avant-postes russes et ceux des corps commandés par Langiewicz et Jezioranski. Les avant-postes russes furent repoussés après avoir perdu quelques hommes. Ils se retirèrent à Miechow où la garnison alarmée courut aux armes, se barricada dans le couvent et derrière les murs des maisons incendiées en attendant pendant deux jours une attaque qui n'eut pas lieu.

L'autre engagement eut lieu le 28 février à Mrzyglod, gros bourg situé sur le chemin de fer de Varsovie à Vienne. Le corps russe du prince Schachowski attaqua quelques centaines d'insurgés commandés par Gieszkowski, les mêmes qui ont démoli le pont sur la Wartha, près de la station de Zawiercie. Les Russes furent encore cette fois repoussés après avoir perdu un officier et quelques soldats et en emportant une trentaine de blessés. Les Polonais ont perdu 4 hommes seulement. Le corps de Schachowski s'est retiré à Myshlow en demandant à Czenstochowa des secours qui lui ont été immédiatement envoyés; mais dans l'intervalle les insurgés avaient quitté la localité.

La garnison russe d'Olkouch a été mise en alarme le 2; elle est restée deux jours sur pied.

On nous annonce également des rencontres récentes dans les palatinats de Kalisch, Lublin et Mazowie. Après les combats de Kolo très heureux pour les insurgés, un autre engagement a eu lieu avec un résultat différend, près de la ville de Lodz. Un corps d'insurgés mal armés, commandé par Sawitzki, fut attaqué par des forces russes de beaucoup supérieures. Les Polonais durent plier. Les pertes ont été assez considérables des deux côtés. Plusieurs habitants tranquilles et désarmés, et parmi eux une certaine dame Chylinska sont tombés, dans cette circonstance, sous les coups des Russes qui ont aussi pillé plusieurs maisons.

Les Polonais ont dissipé un petit corps russe près d'Opatowek, aux environs de Kalisch. Les habitants de cette dernière ville sont constamment sur le qui vive.

Les corps de Bogdanowich et Netchonja luttent avec des succès très-variés dans le gouvernement de Lublin. Les bulletins russes annoncent pour la quatrième fois leur dispersion, mais jusqu'à présent aucun renseignement positif n'est venu confirmer ce fait.

Les insurgés ont battu un corps russe à Biala en Podlachie. Deux jours plus tard, les moscovites ont pris leur revanche sur une patrouille polonaise commandée par Szawiański; celui-ci a été tué.

— Ces jours derniers, on a fait à Varsovie les

funérailles du colonel Korff. On sait que ce brave militaire, envoyé contre les insurgés avec des instructions dont le fond était le massacre et l'incendie, aima mieux se donner la mort que de remplir une semblable mission. On raconte qu'il réunit les officiers de son régiment et qu'il leur dit :

« Messieurs, la cause des Polonais est juste et sacrée; je ne puis pas les combattre; il m'est impossible de concilier ma conscience d'honnête homme avec les instructions que je viens de recevoir comme officier. — Adieu ! »

Il entra dans ses appartements et se suicida.

Son corps a été transporté à Varsovie, et dans le cortège funèbre, outre la troupe et les notabilités russes, on a remarqué un grand nombre de Polonais qui, par leur présence, ont tenu à prouver l'estime que leur avait inspirée la conduite du colonel.

— La guerre de partisans continue sur tout le territoire du royaume de Pologne et même sur une partie de la Lithuanie. Cette guerre a pris complètement le caractère d'un soulèvement national. Toutes les classes de la société y prennent part à mesure que les circonstances paraissent favorables. Depuis quelque temps, les insurgés ont changé de système. Ils n'acceptent plus de combats, et s'attachent à harceler et détruire en détail leurs adversaires, en même temps qu'ils poussent activement leur propre organisation en armée régulière. Ce sont les armes qui manquent surtout à l'insurrection : c'est là l'unique cause qui retient encore dans leurs foyers plusieurs milliers de volontaires. Les israélites prennent une part active à la lutte qui se généralise de plus en plus.

— La Gazette de la croix dit que le général Berg remplacerait le grand-duc Constantin.

Des proclamations répandues dans le duché de Posen et en Galicie engagent les habitants à prendre part à l'insurrection.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

BIOGRAPHIE.

Lois de la procédure civile et administrative.

Par MM. G.-L.-J. CARRÉ, ancien doyen de la Faculté de Rennes; CHAUCHEAU (Adolphe), professeur de la Faculté de droit de Toulouse.

4^e édition

Voir le n° 190 du Journal du Lot.

En procédant à une refonte générale de son ouvrage, nul doute que M. Chauveau, avec sa haute raison, son expérience consommée, n'eût simplifiée beaucoup de questions et n'en eût retranchée un certain nombre pour mettre plus en lumière des principes désormais acquis et en constater les résultats par voie de simple déduction.

D'autres considérations, dont nous ne constaterons pas la valeur, mais dont nous ne nous occuperons pas parce qu'elles sont étrangères au point de vue scientifique, l'ont déterminé à procéder par voie de supplément. Tout en le regrettant, constatons au moins qu'en cédant à ces préoccupations, M. Chauveau a fait la part la plus large possible au système qu'il abandonnait malgré lui, en intercalant des traités nouveaux par où il en avait l'occasion.

C'est ainsi qu'à propos de la nouvelle loi sur l'ordre, aux 129 pages qui existaient dans les anciennes éditions, il a substitué dans le nouveau tome VI 400 pages contenant un traité approfondi sur toutes les questions que cette nouvelle loi a soulevées dans l'application, difficultés déjà trop nombreuses, bien que, d'après les expressions de son honorable collègue, M. Bressolles, M. Chauveau ait usé de courtoisie et n'ait pas voulu tourmenter la nouvelle loi dès son berceau, laissant néanmoins présager plus d'une difficulté nouvelle dans l'avenir.

Le supplément qui forme aujourd'hui le septième volume pourrait presque, à lui seul, tenir lieu d'un cours de procédure. Pour n'en citer qu'un exemple, le titre de l'appel occupe 85 pages, presque la moitié du texte primitif. On y trouve des dissertations étendues sur tous les points qui constituent aujourd'hui les difficultés sérieuses de la matière; par exemple, au n° 1581 *quater*, les effets de l'appel porté par le garant ou le garanti; au n° 1616, la distinction entre les jugements préparatoires et les jugements interlocutoires.

Si nous voulions citer toutes les discussions intéressantes qu'on rencontre dans ce supplément, il faudrait un volume : car M. Chauveau a discuté pas à pas la jurisprudence sans hésiter à la combattre quand il ne pouvait s'y rallier. C'est ainsi qu'il n'a pu céder devant l'arrêt des chambres réunies de la cour de cassation sur l'application de l'article 548 aux tribunaux de commerce : il est resté fidèle à l'opinion si énergiquement défendue par M. le procureur général Dupin dans ses conclusions et par beaucoup d'auteurs. Il a discuté dans toute son étendue la très difficile question de savoir quels sont les effets des saisies-arrests et quelle est la mesure de l'indisponibilité qui en résulte pour la somme saisie et les cessions postérieures à cette saisie. Il combat la juris-

prudence consacrée par la cour de Caen dans son arrêt du 17 février 1846, et bien qu'il ne nous ait pas pleinement convaincus, nous sommes heureux de reconnaître avec quelle sagacité il a signalé toutes les difficultés du sujet.

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage pour prouver que le travail de M. Chauveau a complètement atteint le but qu'il se proposait au point de vue où il s'est placé. En 1841, M. Chauveau écrivait : « *Puissent la magistrature et le barreau accueillir avec bonté l'hommage de mes travaux*. Les ouvrages spéculatifs sont utiles aux nations : l'esprit se complait dans l'examen des théories, mais si les *travaux pratiques* sont moins brillants, faits consciencieusement, ils peuvent rendre service à tous en facilitant l'exercice des droits de chacun. »

On sait comment la magistrature et le barreau ont répondu à cet appel par les nombreux tirages de cette édition ; les nouveaux volumes de M. Chauveau recevront certainement le même accueil, et les possesseurs de son ouvrage lui sauront gré des combinaisons par lesquelles il leur assure la possibilité de le compléter. Il a tenu par là l'engagement moral qu'il avait pris de tenir ses lecteurs au niveau de la science actuelle et des exigences de la pratique.

Qu'il nous permette de le mettre en mesure d'accomplir de même une autre de ses promesses : il avait annoncé des *réflexions générales sur les critiques qui se sont attachées, depuis quelques années, à notre procédure civile*. Non-seulement dans un livre savant un magistrat de la Cour de cassation, M. le conseiller Lavieille, a apporté à quelques-unes de ces critiques l'autorité de son nom et de son talent, mais une commission est aujourd'hui nommée pour procéder à la révision du Code.

M. Chauveau se proposait de protester contre les entraînements de notre époque, de défendre l'œuvre des législateurs de 1807. Nul ne pouvait le faire avec plus d'autorité que lui, parce que nul ne l'a plus étudiée. Il a reculé, dit-il, devant ce travail : il n'était pas suffisamment préparé, et il aurait pu compromettre une cause qui a toutes ses sympathies.

Il faut que M. Chauveau dise cela lui-même pour que cela soit vraisemblable, et encore ne réussira-t-il pas à nous convaincre de sa promesse.

Nous ne sommes pas de ceux qui poussent l'admiration de nos codes jusqu'au fétichisme, qui jettent des cris d'alarme parce qu'on abrège un délai, qu'on supprime un ouvrage inutile. Mais il ne faut pas méconnaître la tendance très marquée de notre époque à négliger les sages lenteurs de l'instruction, à considérer

comme inutiles des formalités protectrices parce qu'il est plus facile de trancher le nœud que de le délier. Voilà pourquoi nous attendons avec quelque impatience cette défense de notre Code de procédure par un jurisconsulte que l'étude de la pratique ont si bien éclairé sur les dangers de certaines théories et prému contre la séduction de certaines simplifications.

E. TRÉBOTIEN,

Avocat, professeur de procédure civile et de législation criminelle de la Faculté de Caen.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Lesparre, 6 mars.

Les affaires en vins sont, depuis quelques jours dans un calme qui ne peut tarder à être interrompu pour faire place à l'animation qui signale d'habitude le mois de mars. Malgré les prétentions toujours élevées et fermes des propriétaires, MM. les courtiers recommencent à visiter les chais et font des offres qui ne tarderont pas à être acceptées.

Condom (Gers), 6 mars.

Les transactions en eaux-de-vie sont toujours plongées dans une léthargie complète, et rien ne semble indiquer la cessation d'un calme aussi regrettable.

Ainsi, lundi, jour de foire à Eauze, et hier, à Condom, les affaires se sont bornées à quelques petits lots, en diverses provenances, qui ont trouvé preneurs aux prix de :

Haut-Armagnac, 75 à 76-25; Ténarèze, 80 à 82-50; Bas-Armagnac, 90 à 92-50.

Paris, 6 mars.

Les 3/6 du Nord sont en légère reprise. Le disponible et le courant de mois de 60 à 61 fr. l'hect. à 90 degrés. Les alcools du Midi en disponible à 95 fr. l'hect. à 86 degrés. Le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie sont stationnaires à l'entrepôt du quai Saint-Bernard. On ne vend qu'au commerce de détail pour des réassortiments.

Les vins de la dernière récolte ont une vente régulière. Les prix ne présentent aucune variation ; mais le fait le plus saillant, c'est qu'il y a plutôt tendance à la hausse que tendance à la baisse.

Dans tous les vignobles il y a une bonne tenue, mais des affaires assez restreintes.

Dans le Midi on a constaté une légère reprise dans les affaires. A cette, Nîmes et Montpellier, les acheteurs ont disparu et recherchent les bons vins.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

CLOTURE

Le 12 Mars,
de la Souscription aux Actions.
de la
COMPAGNIE FRANÇAISE
DES COTONS ALGÉRIENS.

Les souscriptions reçues jusqu'au 3 mars ne seront pas soumises à réduction.

Les souscriptions du 3 jusqu'au 12 inclusivement, seront réduites proportionnellement s'il y a lieu.

Versement : 100 fr. en souscrivant.
id. 150 fr. à la répartition.

Le surplus au fur et à mesure des besoins de la Société.

Les versements portent intérêt à 5 0/0 pendant la période des travaux de mise en culture des terres.

Les souscriptions sont reçues chez MM. les fils DE GUILLOU jeune, banquiers de la Compagnie, 50, rue de Provence, à Paris.

Pour les départements on peut verser à leur crédit, dans toutes les succursales de la Banque de France, et leur adresser les récépissés.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains.—Mercredi, 41 mars 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	Poids moyen de l'hectolitre.
Froment..	434	93	21 ^{fr} 91	78 k. 240
Mais.....	35	29	12 ^{fr} 26	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

9 mars 1863.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 90	» 05	» »
4 1/2 pour 100	96 75	» »	» »

10 mars.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 70	» »	» 20
4 1/2 pour 100	96 »	» »	» 75

11 mars.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 60	» »	» 40
4 1/2 pour 100	96 50	» 50	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

8 mars. Salanié (Antoine-Louis), rue Fénélon.
— Maratuech (Jacques-Victor), St-Georges.

Décès.

9 — Chartrou (Jeanne), sans prof. 38 ans, hospice.
41 — Gras (Marie), sans prof. 73 ans, rue du Pot.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

AVIS.

Il a été trouvé la moitié d'une cuillère en argent qui a été déposée au bureau de police.

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

SAISON DU PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans toutes les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

IRRITATION de POITRINE et de la GORGE.

L'efficacité de la PATE et du SIROP DE NAFÉ de DELANGRENIER, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

MAL DE DENTS.—L'eau du Dr. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur.—Dépôts dans toutes les Pharmacies.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du café des îles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes, et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LECOQ et BARGOIN.

Médaille unique à l'exposition de Londres.

CÉLÈBRES

JUPES-CAGES AMÉRICAINES

HAUTES NOUVEAUTÉS pour le printemps et l'été 1863 dites à *oilets, diamant, zéphir et expansion*.

GRACE, BON MARCHÉ, LÉGERETÉ, DURÉE. — Exiger les timbres THOMSON et MILLIET, brevetés s. g. d. g.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites. *Alfred Labarraque*

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ

Purifiant aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz. *Rogé*

PERLES d'ETHER DU Dr CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse. *Clertan*

PASTILLES et POUDRE DU Dr BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins. *Belloc*

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. *Vallet*

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

A Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — St-Geré, Lafon ; — Souillac, Planacassagne. —

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

A VENDRE

Un costume complet et tout neuf de

COMMISSAIRE DE POLICE

Habit, Gilet, Pantalon, Chapeau, Echarpe et Epée.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

1° Un Billard

avec tous ses accessoires,

2° GRANDES VITRINES

pour magasin,

3° UN COMPTOIR EN BOIS DE NOYER

S'adresser à M. Bergues, menuisier, rue de la Daurade, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.